

la maladie.

Principales exclusions : Pratique de sports dangereux, le vol, les risques soumis à assurance, obligatoire,

Recours (préjudice supérieur à 152 €)	45 735 € par sinistre	Néant
Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives administratives	de déassement du montant de garantie des dommages correspondants),	Néant
Défense devant les juridictions civiles et commerciales ou administratives	proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de répartition	Néant
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise

2. Défense pénale / Recours

Dommages corporels, matériels et immatériels	15 244 903 € par sinistre	Néant
Dont		
Immatériels consécutifs	9 146 941 € par sinistre	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	762 246 € par sinistre	1 524 € par sinistre
Dommages de pollution accidentelle	1 524 491 € par sinistre	Néant
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise

Assurés : les titulaires d'un pass journée dans le cadre de la pratique du Triathlon, Duathlon, Bike and Run, Aquathlon, Raid sur les épreuves agréées par la F.F.TRI

1. Responsabilité Civile :

II. LES ASSURANCES :

demandeur d'un pass journée est tenu de cocher la case correspondante disponible ci-dessus.

Les contrats d'assurances souscrits par la F.F.TRI, pour le compte de ses pratiquants répondent aux obligations des articles L321-1 et suivants du code du sport. Les garanties collectives fédérales de base couvrent la responsabilité civile (RC), l'assistance et l'atteinte corporelle individuelle (IA). La F.F.TRI informe le demandeur d'un pass journée de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et l'informer également de son droit de ne pas souscrire la garantie collective « atteinte corporelle individuelle (IA) » facultative. Afin de pouvoir déduire du coût du pass journée la prime correspondante, 0,43 euros, le demandeur d'un pass journée est tenu de cocher la case correspondante disponible ci-dessus.

RÉSUMÉ DES GARANTIES ACCORDÉES AUX CONCURRENTS A LA JOURNÉE DE LA F.F.TRI

<input type="checkbox"/> Avenir 1€ <input type="checkbox"/> Découverte 2€ <input type="checkbox"/> Equipe dont le Bike and Run 6€		<input type="checkbox"/> Equipe Super-Sprint, Sprint et CD 10€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€		<input type="checkbox"/> Equipe Longue Distance 30€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€		<input type="checkbox"/> Bike and Run 6€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€	
<input type="checkbox"/> Avenir 1€ <input type="checkbox"/> Découverte 2€ <input type="checkbox"/> Equipe dont le Bike and Run 6€		<input type="checkbox"/> Equipe Super-Sprint, Sprint et CD 10€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€		<input type="checkbox"/> Equipe Longue Distance 30€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€		<input type="checkbox"/> Bike and Run 6€ <input type="checkbox"/> Aquathlon, Tri/Dua des Neiges 2€ <input type="checkbox"/> Triathlon/ Duathlon 5€	

3. Accidents corporels (si absence de retus d'adhésion)

Nature des dommages	Montant des garanties
Décès	8 000 € (+ 16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle	31 000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux	100% du tarif de convention de la SS après intervention de la SS et autres mutuelles
Déassement honoraires médicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres de forfaits hospitalier et technique et chirurgicaux
Forfait hospitalier et technique	Prise en charge à 100%

En cas d'accident, vous devez procéder à sa déclaration en utilisant le formulaire à votre disposition sur le site Internet de la F.F.TRI. http://www.fft.fr/ ou par téléphone au 01 49 93 80 75

Une lettre "accusant réception" vous sera adressée avec les références à rappeler lors de vos différentes correspondances.

MARSH - Service SPORTS ASSISTANCE Votre Assesseur :
 France Secours International, 92088 PARIS La Défense cedex
 N° convention : 13Q/120061
 N° d'appel : 01 49 93 80 75
 Fax : 0 810 000 205

A remplir par le concurrent

NOM / PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET VILLE : _____

Email : _____

Date de Naissance : _____

SIGNATURE DU PARTICIPANT : _____

Je refuse de souscrire à la garantie collective « atteinte corporelle individuelle (IA) » facultative.

N°086 107 090/ Mondial Assistance n°13Q/120061
 sont consenties par le contrat GAN Eurocourrage

